



ARRÊTÉ N° 202604070087

Du 7 avril 2026

OBJET : DÉLÉGATION DU MAIRE À MONSIEUR GAUTIER ROSSO, DIRECTEUR DU CHÂTEAU DE BONAGUIL, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-9 ;

Vu la nomination de **Monsieur Gautier ROSSO** en qualité de Directeur du château de Boanguil, depuis le **1^{er} mars 2023** ;

Considérant que le Maire peut donner, sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

ARRÊTE

Article 1

Il est donné délégation de signature sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Gautier ROSSO**, Directeur du château de Bonaguil, à l'effet de procéder :

- aux achats de petites fournitures ;
- à la signature des devis, bons de commande et factures des fournitures administratives ;
- à la signature devis, bons de commande et factures des produits dérivés pour la boutique du château ;
- au règlement des frais de communication ;
- à la signature devis, bons de commande et factures liés à l'organisation, à l'hébergement et au transport en lien avec les animations du château de Bonaguil.

Dans la limite des crédits ouverts pour un montant maximum de 3.000,00 euros.

Article 2

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de **Monsieur Gautier ROSSO** qui devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation, le Directeur des Services Techniques » ou « Po/ » (par ordre) suivie de l'indication du nom du signataire.

Article 3

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Fumel sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot et à Madame le Chef de Poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve-sur-Lot, agent comptable.

Le Maire de Fumel certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressé le 09/04/26

Gautier ROSSO

Fait à Fumel, le 7 avril 2026



Le Maire de Fumel
Jean-Louis COSTES